

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 juillet 2022

OUVERTURE DE L'ÉDITION 2022 DE L'APPEL À PROJETS AU BÉNÉFICE DES AUTRICES ET AUTEURS DE PODCASTS ET DE CRÉATIONS RADIOPHONIQUES

Madame Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, annonce l'ouverture, à compter du 13 juillet 2022 et pour une durée d'un mois, de la deuxième édition de l'appel à projets destiné aux autrices et auteurs de *podcasts* et de créations radiophoniques.

Doté de 500 000 euros en 2022, ce dispositif vise à accompagner les autrices et auteurs de *podcasts* et de créations radiophoniques dans l'écriture ou la réécriture d'œuvres sonores originales nécessitant un travail de recherche et d'écriture approfondi, qu'il s'agisse de fictions, de documentaires, ou de formats hybrides et innovants.

Il favorise la diversité et la qualité éditoriales en suscitant de nouveaux projets et en permettant à de nouveaux talents d'émerger. Il cible les autrices et auteurs, dont le potentiel de rémunération est encore faible à ce jour.

Cette deuxième édition fait suite au vif succès rencontré par la première : 113 projets, sélectionnés parmi les près de 1 300 dossiers reçus par le ministère de la Culture, sont accompagnés.

La commission chargée de la sélection des projets, présidée par Guillaume Gallienne, vice-présidée par François Hurard et composée de professionnels du secteur du *podcast* et de la création radiophonique, se réunira au second semestre 2022.

Les projets sont sélectionnés au regard de la vision singulière qu'ils expriment, qu'il s'agisse du sujet abordé ou du style, par la commission susmentionnée. Les lauréates et lauréats recevront une subvention forfaitaire allant de 3 000 à 5 000 euros.

Nous attendons vos créations !

NB : La présentation de l'appel à projets et le formulaire de candidature (ouvert du 13 juillet au 28 août 2022 inclus), ainsi que le rapport du jury 2021, sont disponibles [ici](#).

Contact presse
Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr